ART. 27 N° AC15

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Retiré

AMENDEMENT

Nº AC15

présenté par Mme Pompili, Mme Attard, Mme Bonneton et Mme Allain

ARTICLE 27

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

< 11° Établit un plan national de formation des intervenants en agro écologie et en agriculture biologique, autant pour la formation initiale que pour la formation professionnelle, selon des modalités définies par décret. >

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les changements de pratiques en matière agricole ne pourront devenir une réalité qu'à condition que tans les élèves que les agriculteurs reçoivent des formations adaptées. Les premiers agents de la transition en agriculture seront les enseignants et les prescripteurs. Or, parcequ'elle représente une innovation et une approche nouvelle, l'agro-écologie doit faire l'objet d'une attention et de formations spécifiques.

Ainsi, il existe un déficit réel d'enseignants et de formateurs dans les domaines de l'agro-écologie et de l'agriculture biologique. Cet amendement tend à se donner les moyens par une mobilisation à l'échelle du pays pour combler les retards pris.